



## Union Fédérale DIR Sud Ouest

155 avenue des Arènes Romaines - 31000 Toulouse

Tel: 06 73 18 25 54

E-mail: syndicat-cgt.dirso@i-carre.net

### **Déclaration CGT des personnels de la DIRSO**

Pour la CGT, le projet de loi de transformation de la fonction publique constitue un bouleversement en profondeur du Statut général et de ses principes fondateurs. Le recours accru aux contractuels (également sur des postes de direction), des Commissions Administratives Paritaires vidées de leur contenu et de leurs principales prérogatives se transformant en simple instance de recours, une gestion par catégories et non plus par corps, une nouvelle culture managériale identique à celle du privé, en sont pour nous l'illustration.

La réforme de l'administration lancée par le gouvernement est une boîte à outils néolibérale qui offre une palette de moyens qui modifiera la fonction publique telle que nous la connaissons. Le gouvernement se rapproche d'un système de fonction publique dite de l'emploi, où tout poste peut être ouvert à un agent public ou un salarié privé dans le cadre d'une compétition ouverte.

Est-ce un retour à la fonction publique de la 3<sup>e</sup> république (1871-1940) où la grande majorité des fonctionnaires contractuels de l'époque étaient des CDD sans vraies carrières et recrutés sur des recommandations politiques locales ? C'est pour corriger ce système que le statut général a été voté en 1946.

C'est donc au cœur de cette réforme du Statut de la fonction publique française que nous sommes aujourd'hui. Réforme dans laquelle s'inscrit directement la logique du rapport CAP-2022 avec son cortège de mesures néo-libérales. CAP-2022 induit notamment des transferts de missions de notre administration, vers des opérateurs publics ou privés. Ces transferts entraînent de facto pour les fonctionnaires concernés, la mise en place d'un congé de transition professionnelle, voire leur détachement d'office sur un CDI de droit privé ou bien encore leurs mise à disposition d'entreprise privées.

**La porte est donc ouverte à une privatisation par l'emploi ou par modification juridique des structures sur le modèle France -Télécom.**

**A l'occasion des différentes phases de concertation, la CGT a porté haut et fort ses analyses et ses propositions pour enrichir le Statut et améliorer le fonctionnement des services publics.**

**Rien n'a jamais été entendu, ni retenu par le gouvernement d'Édouard Philippe**

Les organisations syndicales (qui ont rejeté en bloc le projet de loi présenté au conseil supérieur de la fonction publique) sont encore dans l'action.

La CGT a transmis 83 amendements qui constituent un contre-projet d'ensemble destiné à rénover et renforcer le Statut général, garantie d'une fonction publique au service de tous les citoyens.

Voir les amendements de la CGT au projet de loi transformation de la F.P. :  
[https://ufsecgt.fr/IMG/pdf/2019\\_04\\_19\\_courrier\\_amendements\\_projet\\_loi\\_fp.pdf](https://ufsecgt.fr/IMG/pdf/2019_04_19_courrier_amendements_projet_loi_fp.pdf)

#### **Au niveau des DIR(s), dans le contexte politique actuel l'avenir s'assombrit ...**

Le DGITM, M. Papinutti évoque désormais sans aucune retenue le projet d'EPIC Routes de France . Aurait-il le feu vert pour engager un projet viable financièrement et accepté par l'opinion public : des routes payantes partout ? L'expérience VNF recommence et la CGT doute fortement que cet l'EPIC créé en 1991 (dont un certains Papinutti était le maître d'oeuvre) puis transformé en EPA-VNF en 2013, soit aujourd'hui en mesure de faire face à un parfait équilibre financier sans l'aide substantielle de l'État ...

Va t-on faire miroiter aux élus de substantielles ressources financières pour qu'ils s'engagent, comme pour les départements 67 et 68, vers des réseaux routiers à sections payantes ?

Tout converge vers ce genre de scénario où l'usager des réseaux routiers voire le contribuable local paiera en lieu et place d'un service public actuellement gratuit mis à disposition par l'État (Etat qui se gave et continuera à se gaver sur les taxes des carburants ...).

Afin d'assurer la viabilité du réseau dans le cas de fortes crises climatiques, les départements devront bien évidemment prélever par le biais des impôts locaux, les financements nécessaires au maintien à un bon niveau de service des infrastructures, qui aujourd'hui étaient pris en charge par les services de l'État. Notre RRN est destiné à des usagers et non à des clients, les déplacements quotidiens coûtent déjà trop cher à nos concitoyens.

Les personnels des DIR(s) ne veulent pas être les oubliés de ces profondes transformations. Ils revendiquent en particulier :

- des **recrutements massifs d'effectifs statutaires dans tous les corps** représentés en DIR(s) à la hauteur des besoins,
- un déroulement de carrière favorisant **les promotions dans les corps supérieurs** et prenant en compte une **nécessaire revalorisation des régimes indemnitaires**. Partie indemnitaire totalement dégradée tous corps confondus (du simple agent à l'ingénieur)
- la création d'une véritable **ingénierie de proximité au service de l'exploitation et de l'entretien** dans tous les districts des DIR(s),
- **la bonification du service actif** systématique pour l'exploitation,
- le remplacement des ISH par des **indemnités de travail atypique cumulables**,
- l'abandon et **le retrait immédiat du RIFSEEP** et du projet de l'administration à étendre ce dispositif aux corps techniques et exploitation.

C'est par la lutte et avec la CGT, que les personnels des DIR(s) ont obtenu la création de la PTETE en 2001 puis sa revalorisation suite aux actions de juin 2007.

12 ans après 2007, c'est par la lutte et le rapport de force, que tous les personnels affectés en DIR(s) obtiendront avec le soutien de la CGT, les revendications légitimes qu'ils demandent dont une Prime Technique (PTETE) revalorisée sur uniquement 2 niveaux, soit :

- **5000 € par an** pour l'ensemble des agents (de l'AE au TSCDD) travaillant sur les réseaux et infrastructures des Routes, Voies Navigables et Maritimes quel que soit l'employeur,
- **7000 € par an** pour ces mêmes catégories d'agents affectés sur un réseau exploitant avec une circulation de plus de 70 000 véhicules par jour et/ou ayant un tunnel ou des conditions climatiques spécifiques,

**Une indexation de cette PTETE sur le coût réel de la vie** (indices CGT) et intégrée dans le traitement, soumise à cotisations sociales **pour sa prise en compte dans le calcul de la retraite**,

- le maintien **sans dégrèvement de cette prime** quelle que soit la position administrative de l'agent (maladie, accident de service, formation, autorisation d'absence, décharge ...)

Les représentant.es de l'Union Fédérale Cgt au CT de la DIRSO

Mesdames, Messieurs les élu(e)s,

Veuillez trouver ci-joint les revendications des personnels de la DIR Sud-Ouest concernant l'avenir du réseau routier national.

Nous nous tenons à votre disposition pour compléter l'ensemble de ces informations.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre respectueuse considération.